



Il est possible de lutter contre les déjections canines **sans installer de distributeur**. Pour cela, APRICO propose des pochettes de 30 et 50 sacs aux communes et collectivités souhaitant inciter les personnes à effectuer un geste de civilité.

Elles peuvent être mises à disposition dans les lieux recevant du public (mairies, offices de tourisme etc.), et servir de **moyen de communication** lors d'événements ou de campagnes de sensibilisation à [l'hygiène canine](#).

Des présentoirs sont également disponibles.

[Options](#)

[Couleurs RAL](#)

[Tous types de pose](#)

Pochette personnalisée

Les pochettes de sacs à déjections canines peuvent être **personnalisées** par les communes ou toutes autres collectivités.

Il est tout à fait possible d'intégrer un logo avec un slogan, afin de **communiquer ludiquement** un message aux propriétaires de chiens pour leur gestes de civilité.



Etui et présentoir

Le présentoir APRICO permet la mise à disposition dans **les mairies** ou encore dans **les campings**, de 20 recharges en pochettes de 50 sacs à crottes. Ce dernier peut être déclinable et personnalisable.



Les présentoirs Belloo permettent de présenter quant à eux jusqu'à 40 recharges en pochettes de 30 sacs Poco.

Nos étuis sont fabriqués en nylon et sont déclinables en différentes couleurs (noir, jaune, rouge, bleu, vert ou rose). Ils peuvent être **fixés facilement** sur une laisse ou encore à la ceinture par le biais de l'attache en partie arrière.

Caractéristiques techniques

Les sacs ramasse crottes intégrant les pochettes de sacs APRICO sont **équipés de poignées**, permettant ainsi une fermeture aisée et une étanchéité aux odeurs.

Nous proposons aussi une gamme de sacs à crottes Belloo de couleur rouge sans poignées. Ces sachets rouges sont plus visibles et sensibilisent les utilisateurs au littering. Son format de poche le rend **facilement transportable** lors des balades canine ou dans des secteurs non équipés de toutounet.



Le choix du conditionnement de 30 ou 50 sachets peut également **répondre aux séjours hôteliers**, lors des séjours en campings ou camping-car.